

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

① 03.81.81.25.27

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 NOVEMBRE 2020

Le 27 novembre 2020 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Etaient présents : Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Michel JANNIN, Clotilde BOILLON, Hervé PONT, Philippe LUSSAGNET, Brigitte ROY, Fabrice MERCIER, Emmanuelle BARDEY, Nicolas PERRARD, Agnès LEPLAT, Hervé DROZ-VINCENT, Carole FOUQUET, Catherine GRAND.

Mme Catherine GRAND a été désignée comme secrétaire de séance.

1. VENTE PERNOD RUE DE LA JEANNOTTE

Le Maire et M. PONT, conseiller en Urbanisme, font part au conseil municipal que suite à la délibération du 29.08.2019, donnant accord du conseil municipal pour la vente de la parcelle cadastrée 000AC229, sis 10 rue de la Jeannotte, un plan de bornage et la découpe d'une partie du domaine public autour de ladite parcelle, ont été réalisés.

La surface totale de la cession est fixée à 38 m².

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente pour un montant de 456€ (38 m² X 12€)
- les frais de notaire et géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Cette recette sera imputée en investissement au compte 2111-21 du budget communal 2021.

2. SUBVENTION LES MARMOTS DE LA COTE

Le Maire présente la demande de subvention de l'association Les Marmots de la Côte présidée par Mme Mélanie SIRE d'un montant de 500€ pour 2021.

Il indique les diverses activités entreprises en 2020 grâce à la subvention versée ; marquages au sol dans la cour, après-midi contes, chasse aux œufs, fête de l'école...

En 2021 est prévu un projet musical avec l'école de musique.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement de la subvention à l'association pour un montant de 500 €.

3. ORDINATEURS (ECOLE-MAIRIE)

Un audit a été effectué, afin de connaître les besoins informatiques en mairie. Un devis est attendu d'Emmanuel VILALBA.

Concernant l'école, 1 ordinateur est défectueux sur un total de 27. Ordiclasse et le Grand Besançon sont en charge de la gestion informatique.

4. DECISIONS MODIFICATIVES

M. MERCIER, adjoint, fait part au conseil qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédit suivants :

DM n° 2 :

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation crédit
D 023 Virement section investissement	7 700.00€	
D 6811 Dot. Amort. immos incorp et corp.		7 700.00€
R 021 Virement de la section de fonctionnement	7 700.00€	
R 28046 Attrib. de compensation d'inv.		7 700.00€

DM n° 3 :

Désignation	Diminution de crédit	Augmentation crédit
D 6558 Autres dépenses obligatoires	635.00€	
D 66111 Intérêts réglés à l'échéance		635.00€

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les décisions modificatives N° 2 et N° 3.

5. DERATISATION RUE DES FAUVETTES

Suite à une information donnée par mail en mairie d'un riverain de la rue des Fauvettes sur la présence de rats dans le quartier, la société Estivalet a été mandatée pour effectuer les travaux de dératisation sur les réseaux d'assainissement de la rue.

Les riverains devront également intervenir sur leur propriété.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de dératisation des réseaux eaux usées et eaux pluviales pour un montant de 540€ TTC.

6. PEINTURE ECOLE

Le Maire et M. BOUDAY, adjoint, font part au conseil municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion, que la commission étudierait les différents travaux de l'école.

3 devis ont été étudiés.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Bisontine de Peinture à Serre Les Sapins pour un montant de 8 955.25€ TTC

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 21312-21 du budget communal 2021.

7. TARIFS REGLEMENTES VENTE ELECTRICITE

M. PERRARD, conseiller, explique que jusqu'à ce jour, les collectivités avaient un tarif règlementé par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2021, une nouvelle réglementation se met en place avec le choix d'un nouveau tarif par un nouveau prestataire.

Or la commune de Morre adhère déjà au service d'achat groupé du Grand Besançon, dont EDF a remporté le marché ; Aucune démarche n'est donc à entreprendre.

8. EXONERATION LOYER INSTITUT LA VALLEE DES FEES

Le Maire explique au conseil municipal que suite à la propagation du virus covid-19, l'institut La Vallée des Fées, dont la gérante est Mme Sylvie BILLE, a subi une fermeture de son établissement, suite au second confinement instauré par le gouvernement.

De ce fait, aucun chiffre d'affaire n'a pu être réalisé, engageant un déficit notoire, difficile à accepter.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'exonérer le loyer du mois de novembre 2020 pour l'institut de Mme BILLE, sis rue du Commerce, d'un montant de 108.58€.

9. ASSEMBLAGE

Suite à la cessation de l'activité de M. SALIN, un nouveau projet est envisagé par un habitant de la commune.

L'étude du dossier est en cours.

10. ROUTE DE MAICHE

M. PONT, conseiller en Urbanisme, explique à l'assemblée la dégradation de l'accotement route de Maiche.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Cuinet à Tarcenay-Foucherans pour un montant de 3 420€ TTC.

Informations :

Croix de Morre :

Menaçant de s'écrouler, la croix de mission qui surplombait Morre a dû être tronçonnée par mesure de sécurité.

En accord avec la commune de Montfaucon, la croix, qui fait partie de l'histoire du village, sera remplacée.

Passage piétons roc clair :

Les mains courantes en bois, totalement abimées, seront remplacées par des mains courantes en béton galvanisé.

Les barrières bois sont supprimées, les trajets nettoyés et une signalisation « passage dangereux » posée.

Une totale réfection sur 70 mètres s'évalue environ à 17 000€.

Syndicat du Marais :

Le Maire informe l'assemblée de sa nomination en tant que titulaire et vice-président du syndicat du Marais, et de la nomination de M. Ludovic FAGAUT, au poste de président.

Le Maire
Jean-Michel CAYUÉLA



